



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

apprentissage

Question écrite n° 72150

Texte de la question

M. Charles-Ange Ginesy attire l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social sur l'apprentissage en France. L'apprentissage est encore considéré aujourd'hui comme une voie « royale » d'accès à l'emploi. Il constitue aussi bien une transmission de savoir-faire et de savoir-être pour une nouvelle génération en devenir, et est une véritable opportunité pour obtenir de l'expérience professionnelle et ainsi accéder plus rapidement à l'emploi. Par conséquent il lui demande de bien vouloir lui préciser les intentions du Gouvernement pour développer l'apprentissage en France et favoriser la mise en place de ce mode de formation auprès des filières universitaires.

Données clés

Auteur : [M. Charles-Ange Ginesy](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 72150

Rubrique : Formation professionnelle

Ministère interrogé : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Ministère attributaire : Travail

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [30 décembre 2014](#), page 10799

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)